

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2006

Le Lundi 27 NOVEMBRE 2006 à 19 H, s'est réuni le CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Maire de la Ville.

- QUESTION N° 1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil à l'unanimité, désigne Madame AMSELLEM comme Secrétaire de séance, en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- QUESTION N° 2 - APPEL NOMINAL

Le Secrétaire de séance procède à l'appel nominal :

Etaient présents – Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. GARINO, Mme CHAVRIER, M. BOUMENDIL, Mme ABKARI, M. DUEZ, Mmes AMSELLEM, PRIEUR, DENOULET, MARTIN, MM. LANSARDIERE, SANTI, Mmes LACONTAL, TROPENAT, MM. BRAZON, CHAMBAULT, Mme PALAT, MM. LOTTEAU, STURBOIS, CAUMONT, MOREUL, LICHANI, COUDEYRAT, REIN, BRISSET, Mme JEANNE

Avaient donné mandat – M. GRAZIANI à Mme MARTIN, Mme SMADJA à Mme LACONTAL, Mme ILIOU à Mme ABKARI, M. CAVAYE à M. CHAMBAULT, Mme ROUX à Mme DENOULET, Mme ANDRE à M. GARINO, M. LEGRAS à Mme PALAT, Mme ANGELO à M. STURBOIS, Mme BOREL à M. LICHANI, M. MENASRIA à M. MOREUL, M. SMATI à Mme CHAVRIER, Mme HEURTEUX à Mme AMSELLEM, Mme LICHTÉ à M. COUDEYRAT

Etait excusé – M. GHENASSIA

Etait absente – Mme BENSAID

J.C

Sont arrivés en cours de séance - M. CECCALDI-RAYNAUD, Mmes BERRO, ILIOU, ROUX, SMADJA

Sont sortis en cours de séance - M. CECCALDI-RAYNAUD, Mme BERRO

- QUESTION N° 3 -
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2006

Le Conseil par 36 voix pour et 5 voix contre, adopte le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 7 Novembre 2006.

Les élus de l'opposition demandent qu'une modification soit apportée au procès verbal du 7 Novembre 2006 en ce qui concerne la question relative à l'« acquisition par voie de préemption d'un bâtiment situé 32 rue Charles Lorilleux » pour laquelle ils souhaitent revenir sur leur vote et exprimer leur désaccord.

Arrivée de Mesdames ILIOU et ROUX

- QUESTION N° 4 -
COMMUNICATIONS

Il est donné communication au Conseil Municipal des décisions que le Maire a été amené à prendre en application des articles L.2122.21 et L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Reprise de sépultures ordinaires de concessions temporaires et trentenaires dans les cimetières

Par arrêté en date du 24 Octobre 2006, il a été décidé de la reprise des concessions, à partir du 1^{er} Janvier 2007 :

- des terrains occupés par les fosses ordinaires adultes et enfants au cours de l'année 2000
- des terrains concédés pour dix ans, acquis au cours de l'année 1993
- des terrains concédés pour trente ans, acquis au cours de l'année 1973

Désignation des membres composant le jury en vue d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parc de stationnement, l'aménagement d'un square et la construction d'une serre – rue Eichenberger

Par arrêté en date du 10 Novembre 2006, ont été désignés les membres du Jury chargé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un parking souterrain – rue Eichenberger :

- . en qualité de maîtres d'œuvre
- M. DORESSAMY, Directeur Général des Services Techniques
- Mme SCHLEGEL, Architecte de la Ville, Directeur des études et de la programmation
- M. BARTHELAT, ingénieur paysagiste
- M. DENIS, architecte
- M. BORGES, expert architecte D.P.L.G.
- . en qualité de membres présentant un intérêt particulier
- M. OLLIVIER, Directeur Général des Services
- M. BAUDRY, Ingénieur voirie

Autorisations d'ouvertures exceptionnelles de commerces sur le territoire de la Commune pour les fêtes de fin d'année :

Par arrêtés en date du 9 Novembre 2006, ont été autorisées les ouvertures exceptionnelles des commerces suivants, pour les fêtes de fin d'année :

- Monoprix Puteaux – les 17, 24 et 31 Décembre 2006
- FNAC CNIT La Défense – les 10, 17 et 24 Décembre 2006
- PICARD Puteaux – les 24 et 31 Décembre 2006

- QUESTION N° 5 -

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A L'ENTRETIEN,
A LA REFECTION, AUX TRAVAUX NEUFS DES RESEAUX
D'ARROSAGES AUTOMATIQUES ET EXTENSION DE LA GESTION
CENTRALISEE

Le Conseil à l'unanimité, prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché relatif à l'entretien, à la réfection, aux travaux neufs des réseaux d'arrosages automatiques et extension de la gestion centralisée à la Société Jacques DEL POZO – 16 chemin vert à CHAMBOURCY (78240). Autorise le Maire :

- à signer le marché et à le notifier
- à signer les bons de commande.

- QUESTION N° 6 -

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF
A LA FOURNITURE DE MATERIELS DIDACTIQUES ET MANUELS
POUR LES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS FREQUENTANT
LES STRUCTURES MUNICIPALES DE LA VILLE

Le Conseil à l'unanimité, prend acte de la décision de la personne responsable des marchés, de déclarer sans suite le marché relatif à la fourniture de matériels didactiques et manuels pour les activités de loisirs des enfants fréquentant les structures municipales en raison du caractère économique exorbitant des offres remises par les candidats et de la possibilité offerte par le nouveau Code des Marchés Publics d'adopter un marché à bons de commande sans minimum et maximum financiers. Adopte un nouveau dossier de consultation d'entreprises. Autorise le Maire à relancer la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

- QUESTION N° 7 -

RESULTAT DU MARCHE NEGOCIE RELATIF A LA FOURNITURE
DE BOISSONS DESTINEES A LA RESTAURATION MUNICIPALE
(LOT 1 – FOURNITURE DE BOISSONS ALCOOLISEES ET NON ALCOOLISEES,
HORS VINS SUPERIEURS EN 75 CL)

Le Conseil à l'unanimité, prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le lot 1 – fourniture de boissons alcoolisées et non alcoolisées hors vins supérieurs en 75 cl et champagne – du marché de fourniture de boissons destinées à la restauration municipale à la Société BRASSERIE des VOSGES – Chemin le Bouleur à CHELLES (77500). Autorise le Maire :

- à signer le marché et à le notifier
- à signer les bons de commande.

- QUESTION N° 8 -

RESULTAT DU MARCHE NEGOCIE RELATIF A L'EXECUTION
DE PRESTATIONS DE SERVICE LIEES A LA CONCEPTION, A L'INSERTION
ET A L'ACHAT D'ESPACES DANS DIVERSES PUBLICATIONS ECRITES
POUR LES SERVICES MUNICIPAUX (LOT 2)

Le Conseil à l'unanimité, prend acte de la décision de la personne responsable du marché de déclarer sans suite le lot 2 – gestion des marchés publics – du marché relatif à l'exécution de prestations de services liées à la conception, l'insertion et à l'achat d'espaces dans diverses publications écrites pour les services municipaux.

- QUESTION N° 9 -

**RESULTAT DU CONCOURS RELATIF A LA MISE EN PLACE
D'UN PLAN LUMIERE DE LA VILLE DE PUTEAUX ET RELANCE
DE LA CONSULTATION PAR VOIE DE MARCHÉ NEGOCIE
AVEC MISE EN CONCURRENCE**

Le Conseil par 39 voix pour, 2 voix contre,

- adopte l'amendement ayant pour objet d'abroger les articles 2 (adoption d'un nouveau dossier de consultation de concepteurs) et 3 (autorisation au Maire à relancer la consultation) du projet de délibération concernant le résultat du concours relatif à la mise en place d'un plan lumière de la Ville de Puteaux
- prend acte du classement sans suite de la procédure relative à ce marché.

- QUESTION N° 10 -

**RESULTAT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE
RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT
INTERGENERATIONNEL « PUTEAUX EN NEIGE » - SAISON 2006/2007**

Le Conseil par 38 voix pour et 3 abstentions, attribue les sept lots du marché relatif à l'organisation de l'événement intergénérationnel « Puteaux en neige » saison 2006/2007 :

- à la Société PRISME EVENEMENT – rue des Chaudannes à SAINT-JEAN DE MAURIENNE (73300)
 - lot 1 – mise en place de patinoires
 - lot 2 – installation et mise en place d'une piste de kart sur glace
 - lot 3 – service d'installations sportives : tyrolienne
 - lot 4 – mise en place d'un jardin des neiges, de décoration avec chalets
 - lot 7 – mise en place de deux pistes de luge
- à la Société ASPE 2000 – 12 rue Emile Raspail à ARCUEIL (94110)
 - lot 5 – services de gardiennage
- à la Société LA BRUXELLOISE – 54 rue de la Barre à DEUIL (95170)
 - lot 6 – services de restauration au public

Autorise le Maire :

- à signer les sept lots du marché et à les notifier
- à signer les bons de commande

- à solliciter auprès du Conseil Général et de l'ensemble des organismes partenaires de ce projet des aides financières aussi élevées que possible pour le financer.

- QUESTION N° 11 -

**RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES RESTREINT RELATIF A LA MISE
EN ŒUVRE D'UN MARCHÉ D'INFOGERANCE INFORMATIQUE**

Le Conseil à l'unanimité, prend acte de la décision de la personne responsable du marché de suivre la recommandation de la commission d'appel d'offres de déclarer sans suite le marché relatif à la mise en œuvre d'un marché d'infogérance informatique, pour des motifs techniques et économiques.

- QUESTION N° 12 -

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF A LA LOCATION
D'AFFICHAGE CULTUREL**

Le Conseil à l'unanimité, adopte le protocole transactionnel relatif à la location de colonnes d'affichage culturel auprès de la Société JC DECAUX Mobilier Urbain. Autorise le Maire à intervenir à ce document.

- QUESTION N° 13 -

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SIPPAREC (SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR
L'ELECTRICITE ET RESEAUX DE COMMUNICATION) ANNEE 2005**

Le Conseil prend acte du compte-rendu annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPAREC), pour l'exercice 2005.

Arrivée de Madame SMADJA

- QUESTION N° 14 -

**FIXATION DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR L'ENLEVEMENT
DES DECHETS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET ARTISANAUX**

Le Conseil à l'unanimité, reconduit comme suit, pour l'année 2007, les tarifs de la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets industriels, commerciaux et artisanaux fixés en 2006 et accepte d'étendre le service en proposant un nouveau bac d'une contenance de 120 litres :

<u>Volume collecté</u>	<u>Redevance mensuelle</u>
- conteneur de 120 litres	58,50 € (à partir du 3ème
- conteneur de 240 litres	117 € ou à partir du second)
- conteneur de 330 litres	162 €
- conteneur de 660 litres	324 €
- conteneur de 750 litres	369 €
- conteneur de 1.100 litres	440 €

Décide d'appliquer, à compter du 1^{er} Janvier 2007, un coefficient de 0,3 pour les déchets compactés.

- QUESTION N° 15 -

**ACTE AUTHENTIQUE RELATIF A L'ACQUISITION AMIABLE
D'UN BIEN DANS LA COPROPRIETE SISE 26-28 RUE MARS ET ROTY
(LOT 5)**

Le Conseil à l'unanimité, décide l'acquisition d'un bien, libre de toute occupation ou location, sis à Puteaux – 26-28 rue Mars et Roty – appartenant à Monsieur Mohamed BOUATAI et Monsieur Lachcen CHELH, au prix de 60.000 €, frais de remploi inclus. Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette acquisition.

- QUESTION N° 16 -

MODIFICATION N°2 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS PARTIEL N°1

Le Conseil à l'unanimité, approuve le dossier de modification n°2 du Plan d'Occupation des Sols partiel n°1. Autorise le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette modification.

- QUESTION N° 17 -

REVISION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
PARTIEL N°1 – SECTEUR ZAC SUD DU ROND-POINT DES BERGERES

Le Conseil ,

- à l'unanimité, adopte l'amendement ayant pour objet de modifier le projet de délibération relatif à la révision simplifiée n°1 du Plan d'Occupation des Sols partiel n°1 – secteur de la ZAC sud du Rond-Point des Bergères :

- . en insérant un nouvel article n°2 fixant les objectifs poursuivis
- . en remplaçant l'ancien article 2 par l'article 3 modifié en ce qui concerne la date de la concertation
- . en supprimant l'ancien article 3 et en complétant l'article 4 par la mention du caractère exécutoire de la délibération.

- par 38 voix pour, et 3 abstentions, approuve :

- la prescription de la mise en révision simplifiée n°1 précitée
- les objectifs poursuivis
 - . modifier le périmètre de la ZAC dans les documents graphiques du P.O.S. partiel n°1 et redécouper le secteur objet de la révision simplifiée en zones
 - . adapter les dispositions réglementaires du PAZ au programme des constructions de la ZAC modifiée et l'inclure au P.O.S. partiel n°1 sous forme d'un règlement de zone
- les modalités de la concertation préalable qui se tiendra du 28 Novembre au 28 Décembre inclus avec :
 - à l'accueil du service de l'Urbanisme
 - . la mise à disposition d'un registre de concertation
 - . la mise à disposition d'un dossier de présentation de la mise en révision simplifiée n°1 du POS partiel n°1 sur le secteur délimité au Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC sud du Rond-Point des Bergères
 - à l'espace « Puteaux expo »
 - . la mise en place d'une exposition.

- QUESTION N° 18 -

REVISION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
PARTIEL N°1 – SECTEUR ZAC DU THEATRE

Le Conseil ,

- à l'unanimité, adopte l'amendement ayant pour objet de modifier le projet de délibération relatif à la révision simplifiée n°2 du Plan d'Occupation des Sols partiel n°1 – secteur de la ZAC sud du Théâtre

- . en insérant un nouvel article n°2 fixant les objectifs poursuivis
- . en remplaçant l'ancien article 2 par l'article 3 modifié en ce qui concerne la date de la concertation
- . en supprimant l'ancien article 3 et en complétant l'article 4 par la mention du caractère exécutoire de la délibération

- par 38 voix pour, et 3 abstentions, approuve :

- la prescription de la mise en révision simplifiée n°2 précitée
- les objectifs poursuivis
- . modifier le périmètre de la ZAC dans les documents graphiques du P.O.S. partiel n°1 et redécouper le secteur objet de la révision simplifiée en zones
- . adapter les dispositions réglementaires du PAZ au programme des constructions de la ZAC modifiée et l'inclure au P.O.S. partiel n°1 sous forme d'un règlement de zone
- les modalités de la concertation préalable qui se tiendra du 28 Novembre au 28 Décembre 2006

à l'accueil du service de l'Urbanisme

- . la mise à disposition d'un registre de concertation
- . la mise à disposition d'un dossier de présentation de la mise en révision simplifiée n°2 du POS partiel n°1 sur le secteur délimité au Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC du Théâtre
- à l'espace « Puteaux expo »
- . la mise en place d'une exposition.

- QUESTION N° 19 -

REVISION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS PARTIEL N°1 – SECTEUR ZAC E.D.F. PRESSENSE

Le Conseil ,

- à l'unanimité, adopte l'amendement ayant pour objet de modifier le projet de délibération relatif à la révision simplifiée n°3 du Plan d'Occupation des Sols partiel n°1 – secteur de la ZAC E.D.F. Pressensé
- . en insérant un nouvel article n°2 fixant les objectifs poursuivis
- . en remplaçant l'ancien article 2 par l'article 3 modifié en ce qui concerne la date de la concertation
- . en remplaçant l'ancien article 3 par l'article 4 complété par la mention du caractère exécutoire de la délibération

- par 38 voix pour, et 3 abstentions, approuve :

- la prescription de la mise en révision simplifiée n°3 précitée

- les objectifs poursuivis
 - . adapter les dispositions réglementaires du PAZ au programme des constructions de la ZAC modifiée et l'inclure au P.O.S. partiel n°1 sous forme d'un règlement de zone
- les modalités de la concertation préalable, qui se tiendra du 28 Novembre au 28 Décembre inclus
 - à l'accueil du service de l'Urbanisme
- . la mise à disposition d'un registre de concertation
- . la mise à disposition d'un dossier de présentation de la mise en révision simplifiée n°3 du POS partiel n°1 sur le secteur délimité au Plan d'Aménagement de Zone
 - à l'espace « Puteaux expo »
- . la mise en place d'une exposition.

- QUESTION N° 20 -

**AVIS SUR UNE DEMANDE DE DEROGATION AU PRINCIPE
DU REPOS HEBDOMADAIRE LE DIMANCHE**

Le Conseil à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande de dérogation au principe du repos hebdomadaire le dimanche 17 Décembre 2006 formulée par la Société SOLUCOM.

- QUESTION N° 21 -

**CHARTRE « VILLES ACTIVES DU PROGRAMME NATIONAL NUTRITION
SANTÉ »**

Le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer la charte « Villes Actives du Programme National Nutrition Santé » avec le Ministère de la Santé et des Solidarités et l'Association des Maires de France dans le cadre de la prévention de l'obésité infantile. Autorise le Maire :

- à solliciter l'attribution de subventions auprès des organismes compétents
- à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette charte.

- QUESTION N° 22 -

**CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'OBTENTION
D'UNE SUBVENTION RELATIVE A LA CONSTRUCTION
D'UN CENTRE MULTI-ACCUEIL « SAULNIER-GODEFROY »**

Le Conseil à l'unanimité, approuve les termes de la convention octroyant une subvention de 442.000 € au titre du dispositif d'investissement Petite Enfance géré par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la création d'un centre multi-accueil « Saulnier-Godefroy ». Autorise le Maire à signer ladite convention.

- QUESTION N° 22 -

**DISPOSITIONS BUDGETAIRES APPLICABLES AVANT LE VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2007**

Le Conseil à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir, au titre de l'exercice 2007, en section de fonctionnement, les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année 2006 pour le Budget principal, pour le Budget annexe du Restaurant Administratif et pour le Budget annexe d'Assainissement

- d'autoriser, avant le vote du Budget Primitif 2007, l'engagement des dépenses d'investissement correspondant à 25% des crédits attribués sur l'exercice 2006.

Départ de Monsieur CECCALDI-RAYNAUD et de Madame BERRO

- QUESTION N° 24 -

**MAISON DE L'EMPLOI : APPROBATION DES STATUTS
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET PARTICIPATION FINANCIERE POUR 2007**

Le Conseil à l'unanimité, approuve les statuts du Groupement d'Intérêt Public « Maison de l'Emploi Rives de Seine ». Désigne Monsieur DUEZ, Maire-Adjoint, pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration. Fixe à 33.863 € le montant de la participation de la Commune aux dépenses du groupement, pour l'année 2007.

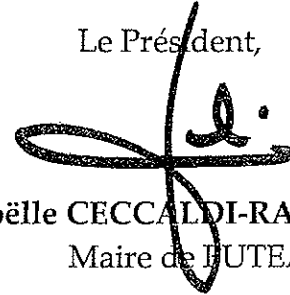
La séance est levée à 20 H.

Le Secrétaire,



Anne-Marie AMSELLEM
Maire-Adjoint

Le Président,



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Maire de BUTEAUX